



COMMUNIQUE DE PRESSE

« Mesures de circulation dans le Quartier Gare/Crêt-Taconnet »

La Ville de Neuchâtel a décidé de prendre des mesures transitoires en matière de circulation et de stationnement dans le quartier Gare/Crêt-Taconnet. Celles-ci comprennent notamment une limitation de la vitesse à 30km/h, la mise à sens unique montant de la rue du Crêt-Taconnet et l'élargissement de son trottoir, la création d'une nouvelle zone de "dépose-minute" et la création d'un giratoire. Ces mesures permettront d'améliorer la sécurité, d'assainir la situation en matière d'air et de bruit, d'améliorer la fluidité du trafic et d'augmenter le nombre de place "dépose-minute". Ces mesures transitoires entreront en vigueur au début 2008.

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a adopté un arrêté temporaire concernant la circulation routière pour la mise en place de mesures transitoires dans le quartier Gare/Crêt-Taconnet. Celui-ci sera publié le 30 novembre 2007.

Après plusieurs études et réflexions destinées à répondre à différents problèmes de sécurité, d'environnement, de circulation et de stationnement constatés par les autorités et les citoyens dans le quartier de la Gare/Crêt-Taconnet, un concept de circulation a été élaboré.

Ces objectifs visent à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, à respecter les normes environnementales par une diminution des émissions (air et bruit), à améliorer l'accessibilité générale à la gare et à ses abords de même qu'à garantir la fluidité et la viabilité à terme des déplacements dans le quartier.

Les modifications amenées par ce projet seront mises en place durant une phase pilote. Une période d'au maximum un an prévue pour 2008 permettra de vérifier si les mesures transitoires prises devront encore être adaptées.

Pendant cette phase pilote, il sera élaboré un observatoire des mesures prises (comptages de véhicules et d'émissions, éventuelle séance d'information/consultation, etc.).

La phase de réalisation des travaux définitifs, planifiée pour 2008-2009, sera précédée d'un rapport et d'une demande de crédit du Conseil communal au Conseil général.

Les mesures transitoires qui seront réalisées sont les suivantes :

Rue du Crêt-Taconnet

- Vitesse limitée à 30 km/h
- Sens unique montant jusqu'au giratoire de l'Espace de l'Europe
- Marquage d'une bande cyclable pour les cycles descendants

Espace de l'Europe – Place de la Gare

- Vitesse limitée à 30 km/h
- Dédoublage des places dépose-minute en ouest
- Déplacement de la station taxis au sud de la gare et création de la tête de station au sud du parvis ouest de la gare
- Rehausseur sur la chaussée, au sud du parvis ouest de la gare, avec déplacement du passage piétons
- Déplacement du car postal en ouest de la gare, sur l'avenue de la Gare
- Place réservée aux livraisons en est de la gare de 6h00 à 10h00 et emplacement réservé en ouest aux mêmes heures

Avenue de la Gare

- Mise en place d'un giratoire au moyen d'éléments de type provisoire

La section de l'Urbanisme et son site Internet : www.urbanisme-neuchatel.ch/gct (actualisé le 30 novembre) sont à disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez . Pour tous contacts :

Ville de Neuchâtel, Valérie Garbani, directrice de l'Urbanisme, tél. 032 717 76 00,
e-mail : valerie.garbani@ne.ch

Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, tél : 032 717 76 41,
e-mail : olivier.neuhaus@ne.ch